



Investment Management Insurance Edge[®] (Assurance pour la gestion de placements)

Produits financiers

Une ère nouvelle débute pour les conseillers en placements et les fonds. Comme la volatilité du marché augmente les risques de poursuites par les investisseurs, les conseillers et les fonds font face à de nouvelles normes complexes et à des niveaux de surveillance par les organismes de réglementation qui ne s'étaient pas vus depuis des décennies.

En cette époque remplie de défis, la protection d'assurance responsabilité professionnelle et de gestion qu'offre la police IMI Edge est incontournable. La police IMI Edge prévoit une protection d'assurance souple et abordable qui combine une base solide et des améliorations de pointe sur le marché pour offrir une protection mondiale.

Caractéristiques et avantages

La police IMI Edge peut être personnalisée en y ajoutant l'une ou plusieurs des garanties suivantes et en les combinant en un seul programme étendu :

- Assurance responsabilité professionnelle pour conseillers en placements
- Assurance responsabilité civile pour professionnels et gestionnaires de fonds
- Assurance responsabilité civile de gestion pour conseillers en placements
- Assurance responsabilité civile pour dirigeants externes
- Assurance responsabilité professionnelle pour distributeurs (offerte sous forme d'avenant)
- Protection des coûts de correction (offerte sous forme d'avenant)

La police IMI Edge offre une protection dans les situations suivantes :

- Violation de lignes directrices en matière de placements et de contrats de gestion de placements
- Infractions à la réglementation des valeurs mobilières
- Recours collectifs intentés par des actionnaires
- Allégations de manquement au devoir de diligence raisonnable, de fausse déclaration involontaire et de pertinence questionnable
- Enquêtes réglementaires formelles visant des particuliers, des conseillers et des fonds assurés

Protection de pointe pour les particuliers :

- La garantie de protection de la réputation personnelle couvre les frais des services d'aide fournis par des cabinets de gestion de crise afin de répondre aux déclarations négatives des organismes de réglementation dans les médias contre des dirigeants.
- Indemnisation anticipée en cas de sinistre lié à des réclamations lorsque des compagnies refusent ou sont incapables pour toute raison de verser une indemnité anticipée à des particuliers assurés.
- La dissociabilité sur le plan de la collaboration en matière de réclamations fait en sorte que les droits des personnes assurées ne sont pas brimés si d'autres personnes assurées refusent de coopérer avec l'assureur.
- Protection contre certaines des amendes prévues par le FCPA et la Loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act)
- Protection des cadres d'entités externes en cas de réclamation contre des personnes assurées membres du conseil d'administration d'une entité sans but lucratif ou d'une société de portefeuille fermée.

Protection véritablement mondiale

La libéralisation mondiale permet d'offrir une protection transfrontalière grâce à notre politique d'optimisation de la langue de la police aux réclamations présentées dans des pays étrangers.

Grâce à notre plateforme mondiale de service, les assurés peuvent souscrire des polices d'assurance dans divers pays conjointement à leur police-cadre canadienne.



Investment Management Insurance Edge[®] (Assurance pour la gestion de placements)

Protection de pointe pour les particuliers (suite) :

- Une exclusion de conduite améliorée qui n'entre en jeu qu'après qu'une adjudication finale et sans appel ait été rendue dans toute procédure sous-jacente.
- La clause de subrogation limitée n'est en vigueur que si des exclusions de conduite s'appliquent.
- L'exclusion « d'assuré contre assuré » limite la protection pour les frais de défense non-indemnisables d'une personne assurée se défendant dans le cadre d'une poursuite intentée par une organisation assurée.

Protection étendue d'assurance responsabilité pour les fonds :

- Protection automatique pour les nouveaux fonds privés ou enregistrés sans seuil de taille dans le but de pouvoir s'adapter aux changements sur le plan des fonds offerts pendant la durée de la police.
- La définition d'un fonds comprend les véhicules de placement des filiales du fonds, les entités associées commanditées et les fiducies en liquidation, ainsi que les fonds agissant en tant qu'actionnaires contrôlant ou que courtiers en valeurs mobilières.

Assurance responsabilité professionnelle expansive :

- La définition des services de conseils en placements englobe tous les conseils financiers, économiques ou de placement ou tout autre service de gestion de placements, ainsi que la sélection et la supervision d'autres conseillers en placements et la vente de nouveaux fonds potentiels.
- Exception à l'exclusion des services bancaires d'investissement pour les services offerts aux sociétés de portefeuille.
- Assurance responsabilité du fait d'autrui pour les actes fautifs commis par un tiers agissant au nom du conseiller en placements.
- Protection en cas de blessures entraînant une réclamation par des clients alléguant des troubles émotionnels, des souffrances morales ou de la diffamation liés à la prestation ou à l'absence de prestation de services de conseils en placements.

Pour en savoir davantage sur la police d'assurance pour la gestion de placements IMI Edge :

Courriel :

michael.macrory@aig.com

Visitez notre site :

www.aig.ca/fr/imi-edge

Communiquez avec :

Votre courtier d'assurance



American International Group, Inc. (AIG) est une des principales sociétés d'assurance internationales. Le groupe de sociétés membres d'AIG offre une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. L'action ordinaire AIG est cotée à la bourse de New York.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: [@AIGinsurance](https://twitter.com/AIGinsurance) www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig. Ces références avec des informations supplémentaires sur AIG ont été fournies à titre indicatif et les informations contenues sur ces sites Web ne sont pas incluses par renvoi dans ce communiqué de presse.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à www.aig.ca.